



La CGT du Conseil Départemental de la Vendée
40 rue du Maréchal Foch
85000 La Roche Sur Yon

M le Président du Conseil départemental de la Vendée
Conseil départemental de la Vendée
40 rue du Maréchal Foch
85923 La Roche Sur Yon CEDEX 9

Le 25 août 2026, à La Roche Sur Yon

Lettre ouverte, remise en main propre

OBJET : continuité du mouvement de grève reconductible pour les journées du 1^{er} septembre 2026 au 30 septembre 2026, couvrant l'ensemble des agents du Conseil départemental de la Vendée.

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Vendée

Nihil novi sub sole (rien de neuf sous le soleil). La situation des agents du Conseil Départemental de la Vendée se dégrade chaque jour. La période estivale n'a malheureusement pas été une trêve. Chacun a pu mesurer la décadence : les incendies, la mortalité infantile, le prix du carburant, la chaleur étouffante, conditions de travail, le chômage, destruction d'outils de production... Les médiats « mainstream » sont inaudibles et chacun constate la Bérézina. Manifestement certains nous prennent notre bourse et nos vies. Que faites-vous pour soutenir « les troupes » ?

La prévoyance est un fiasco. Beaucoup d'agents sont assiégés par « votre prévoyance » qui coûte cher et qui couvre mal. Ils découvrent, amèrement, qu'ils doivent désormais se soumettre aux options de « votre prévoyance » pour être un peu plus protégés. Nombreux s'interrogent : « qui sont les véritables bénéficiaires de votre prévoyance ? »

Le prix du carburant ne baisse pas. Les assistants familiaux, n'y arrivent plus. Vous étudiez, alors qu'il faut agir, soutenir. Ça ne trompe personne, vous gagnez du temps. Rappelons que la voiture c'est aussi, pour beaucoup d'agents, l'unique moyen raisonnable pour aller au travail.

Des agents des routes sont déjà au maximum du paiement des heures supplémentaires. Il n'y a (pour eux) plus de perspectives « d'extras » pour tenir face aux aléas de cette fin d'année.

Que dire de ceux accablés par le sort (la maladie) ? Vos prédécesseurs s'étaient pourtant évertués à ce que ces agents n'aient pas la double peine. Force est de constater que « se soigner » coûte de plus en plus. Mieux ça traite, mais ne soigne plus. Si certains ne peuvent reprendre le travail, c'est qu'ils doivent attendre, parfois des mois un rendez-vous, une intervention. Le plus tragique c'est que certains agents renoncent aux soins.

Que dire des conditions de travail (la gestion par l'efficacité et la résilience) ? Il n'y a pas de cap de route, sauf l'objectif d'avancer. Nous constatons de plus en plus de tensions.

Beaucoup d'agents ne partent plus ou réduisent leurs vacances, pour se concentrer sur l'essentiel. Parallèlement chacun constate que les plus riches en vacances, méprisent, se moquent d'eux.

La question essentielle est : « où allez-vous vous encore gratter ? » Car vous l'aviez dit, annoncé lors de précédents vœux que vous alliez gratter. Et vous l'avez fait, notamment sur les agents les plus humbles et les plus modestes (souvent les plus dévoués). Vous l'avez dit que vous aimiez ceux qui osent tout. Vous osez. C'est votre œuvre.

La CGT CD85 revendique principalement :

- **Pouvoir d'achat** : une revalorisation du point d'indice à 6€20 (actuellement 4€923 brut) et l'indexation des pensions et du point d'indice sur l'inflation ; revalorisation du régime indemnitaire, des indemnités (frais kilométriques, astreintes...) ; accélération (et justice) du déroulement de carrière ; prise en charge à 100% de la prévoyance ; aucun agent ne doit avoir une fiche de paie à 0€ ; la prise en charge des déplacements des Assistants Familiaux ; la solidarité vis-à-vis de ceux accablés par le sort, la maladie...
- **Retraite** : retour immédiat à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans pour revenir rapidement à 60 ans ; départs anticipés pour les carrières longues et pour celles et ceux ayant exercé des métiers pénibles (reconnaissance de la pénibilité des métiers féminisés invisibilisés) ; calcul de la pension sur les traitements des 6 derniers mois dans le public (10 meilleurs années dans le privé) ; garantie d'un niveau de pension d'au moins 75% du revenu d'activité pour une carrière complète ; prise en compte des années d'études et des périodes de première recherche d'emploi et de chômage non indemnisé...
- **Temps de travail** : garantie des cinq semaines de congés payés ; maintien des jours de fractionnement ; maintien de tous les jours fériés ; maintien des 35h ; stop à l'écrtage ; respect de la législation sur le temps de travail (repos récupérateurs) ...
- **Santé** : défense de « la sécurité sociale » (prise en charge à 100% des frais de santé) ; maintien du principe « *je cotise en fonction de mes moyens et je reçois en fonction de mes besoins* » ; maintien à 100% du traitement et garantie des primes en maladie ordinaire ; respect des repos récupérateurs ; le droit à se soigner ; l'employeur doit garantir la santé mentale et physique de ses agents ...
- **Justice** : rétablissement des conseils de discipline de recours pour les agents de la fonction publique ; stop à l'autoritaire et à l'arbitraire (sécurité juridique et sûreté) ; respect des principes du droit ; une inspection du travail indépendante pour la fonction publique territoriale ; un accès à la justice effectif ; stop aux « procédures baillons » ; transparence des nominations et promotions ...
- **Conditions de travail** : définir les valeurs et principes afin de fixer le cap, la route pour tous les agents ; égalité hommes/femmes ; stop aux violences institutionnelles ; stop au management par « l'efficacité et la résilience » ; étude effective sur les risques psychosociaux ; une « inspection du travail » indépendante pour la fonction publique territoriale ; reconnaissance de l'ancienneté en matière de promotion (stop au mérite) ; stops au loyalisme (et aux méthodes) ; des moyens pour produire (du matériel en bon état) pour assurer de servir l'intérêt général ; étude de l'impact de l'IA (une « intelligence sans conscience ») ; améliorer les conditions de travail en période de canicule ...
- **Défense du niveau de service public pour tous et de l'espace public.**
- **Dialogue social** : respect des règles et des principes de la république ; liberté de correspondance des organisations syndicales ; vote à l'urne aux prochaines élections (fracture numérique) ; concertation avec les représentants du personnel sur les sujets concernant les agents ; stop aux discriminations syndicales ; stop aux deals gagnant/gagnant dans le dos de ceux qui ne participent pas aux deals ...

C'est pour cela que la CGT du Conseil départemental de la Vendée prend ses responsabilités en déposant un préavis de grève reductible pour le 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, septembre 2026, de 0h à 24h pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental de la Vendée.

Notre collectivité nous l'aimons et la défendons. Dans l'attente de réponses à nos sollicitations, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée, nos sincères salutations.

Pour la CGT CD85